

CRISE ÉNERGÉTIQUE

PAGE IV

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PAGE I

Paris va réduire l'éclairage de ses monuments la nuit

Deux morts dans l'explosion d'un immeuble

94

VOTRE SUPPLÉMENT

Le Parisien



R 20174 - 914 - 1,90€

MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 N° 24275 - 1,90 €



Exclusif

Ce que le nouveau patron d'Orpea va changer

Dans une longue interview accordée au « Parisien » - « Aujourd'hui en France », Laurent Guillot, directeur général du géant des Ehpad, dévoile sa méthode et annonce des changements pour tourner la page du scandale. PAGES 2 ET 3

LP/DELPHINE GOLUSZCZYN



Climat
La facture colossale des incendies

PAGE 10

LP/OLIVIER DORSAN



Politique
Ségolène Royal a-t-elle encore un avenir ?

PAGE 6

LP/OLIVIER DORSAN

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

Enquête Publique

Avis divers

Constitution de société

Divers société

publilégal® 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94 038 CRÉTEIL CEDEX - 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur le projet d'aménagement du secteur du 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Vincennes

1ère insertion
Par arrêté préfectoral n°2022/03173 du 5 septembre 2022 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement du secteur du 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Vincennes.

Cette enquête se déroulera du **lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Brigitte BOURDONCLE, attachée principale d'administration de la ville de Paris à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites et orales pendant les permanences suivantes :

Mairie de Vincennes, en salle des Académiciens située dans le bâtiment Cœur de ville (98 rue de Fontenay 94 300 VINCENNES) aux dates et horaires suivants :

- **lundi 3 octobre 2022 de 14 h à 16 h**
- **samedi 8 octobre 2022 de 9 h à 12 h**
- **jeudi 13 octobre 2022 de 14 h à 16 h**
- **vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h**

Pendant la durée de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête (constitué notamment de l'évaluation environnementale du projet et des deux avis de l'autorité environnementale émis sur le dossier de mise en compatibilité du PLU (avis n°MRAe IDF-2021-6337 du 25 juin 2021 et avis délibéré n° APPIF-2022-015 du 10 mars 2022) :

- à la mairie de Vincennes, à l'accueil unique de l'Hôtel de ville situé 53 bis rue de Fontenay 94 300 VINCENNES, aux jours et heures d'ouverture habituels des services ;
- en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://dup-valant-mcd-secteur3.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique - 21-29 avenue du Général de Gaulle 94038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public intéressé par le projet pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://dup-valant-mcd-secteur3.enquetepublique.net> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Brigitte BOURDONCLE, commissaire enquêteur ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : dup-valant-mcd-secteur3@enquetepublique.net

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le registre accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne. À l'issue de l'enquête publique unique, ce projet d'aménagement est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral au profit de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Val de Marne.

EP 22-397 / contact@publilegal.fr

EPT PARIS EST MARNE & BOIS

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA

COMMUNE DE MAISONS-ALFORT

Le public est informé que, par arrêté n°2022-A-1002 en date du 7 septembre 2022, le Président du territoire Paris Est Marne & Bois a engagé la modification simplifiée du PLU de la commune de Maisons-Alfort.

La modification a pour objet principal une modification de zonage mineure de la zone UB à UA afin de permettre la réalisation d'un commissariat de police.

Le projet de modification sera mis à la disposition du public.

SCI MARE MACCHIA SIERRA

Siège social : 24 rue de verdun 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE Capital minimum : 500 € Capital souscrit : 500 € Capital maximum : 20000 € Objet social : acquisition et location bien immobilier Gérance : Mme Bes de Berc Chiocca Monique demeurant 24 rue de verdun 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

Par acte authentique en date du 08/09/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

2P

Siège social : 33 rue du Général Leclerc 94000 CRÉTEIL Capital : 5000 € Objet social : Restauration rapide Président : M BADIN Philippe demeurant 33 rue du Général Leclerc 94000 CRÉTEIL élu pour une durée de indéterminée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

Par acte authentique en date du 22/06/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

LEROULHOLD

Siège social : 112, Boulevard Foch 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE Capital : 1000 € Objet social : La prise et la gestion de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises. L'animation du groupe constitué par les groupements, sociétés ou entreprises contrôlées. La fourniture de services commerciaux, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers ou autres au profit des groupements, sociétés ou entreprises contrôlées. Président : M LEROUL Mustapha demeurant 112, Boulevard Foch 94170 LE PERREUX SUR MARNE élu pour une durée de Illimitée. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

IMMOGENE SARL AU CAPITAL DE 2 500 € SIÈGE SOCIAL : 15 RUE PAUL DEROLEDE

94100 SAINT MAUR DES FOSSES RCS CRETEIL 810 018 747
L'assemblée générale extraordinaire du 09/09/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/10/2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 15 RUE PAUL DEROLEDE, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 8 PASSAGE PAUL BERT, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.
L'inscription modificative sera portée au RCS CRETEIL tenue par le greffe du tribunal. STEPHANIE LEFEBVRE

Le Parisien
Collectivités territoriales, optimisez votre communication
Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien
Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise
01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr
TEAM MEDIA

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

ferrari publicité® Toutes nos annonces en scannant ce QRC

Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr



Val-de-Marne • Jeudi 24 novembre 2022 • N° 24336 • 1,90 €

Le Parisien



神韻晚會 2023
SHEN YUN
LA CHINE AVANT LE COMMUNISME

14-19 FÉVR. | 26-30 AVR. | 4-6 MAI 2023
Palais des Congrès de Paris

ShenYun.com/FR 01 84 80 07 27

(PUBLICITÉ)



LP/STEPHANE DUPRAT

Affaire Quatennens Le grand déballage

→ Politique • P. 4

Offert
Votre supplément
spécial Restos du cœur



Actions de l'aide alimentaire à la recherche d'emploi

Spécial **Aujourd'hui** France

Solidarité

38^e campagne
Au cœur des Restos

Conquête spatiale

Une Française dans les étoiles

Sophie Adenot, 40 ans, pilote de l'armée de l'air, a été sélectionnée pour rejoindre la nouvelle promotion d'astronautes à l'Agence spatiale européenne. Elle a été choisie parmi 23 000 candidats.



ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

→ Fait du jour • P. 2 et 3

Équipe de France Giroud nous raconte ses plus beaux buts



→ P. 17

LP/ARNAUD JOURNOIS

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75-92/93/94 (0,237 € HT) - 91-77/78/95 (0,226€).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
+ de 90 000 Euros



Section 1 : Référence de l'avis initial
Avis relatif à : Travaux aménagement du marché provisoire

Section 2 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE DE VILLENEUVE
LE ROI

Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21940077700013
Ville : Villeneuve-le-Roi
Code Postal : 94290
Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux aménagement du marché provisoire
Code CPV principal
Descripteur principal : 45223220
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Travaux de construction et aménagement du marché provisoire. Le projet est détaillé à l'article 1.2 du CPS-CCTP (P3).
Les travaux de la tranche ferme sont décrits au CPS-CCTP (P3). Ils comprennent notamment des travaux élargis (démolition, gros œuvre, charpente métallique, couverture et

bardage bac acier, menuiseries aluminium et acier extérieures et intérieures, agencements intérieurs et plomberie-ventilation), la fourniture et pose de barnums, des travaux d'électricité CFO-CFA (courants forts et courants faibles) et des travaux de VRD et Fondations (travaux non dévolus au présent marché).
Les travaux de la tranche optionnelle obligatoire (uniquement pour le lot 3) concernent la modification de l'alimentation électrique du logement.
Le marché est passé en 4 lots séparés détaillés ci-dessous, dont le lot 4 est non dévolu dans le présent marché.
Le délai global d'exécution est de 4,5 mois, y compris le délai de préparation d'1 mois. Les délais d'exécution sont définis à l'article 6 de l'acte d'engagement (P1). La tranche optionnelle sera affirmée soit à la notification du marché, soit par l'émission d'un ordre de service de démarrage en cours d'exécution du marché.
Procédure adaptée ouverte.
La décomposition de prix global et forfaitaire indique la nature et étendue des travaux attendus, pour chaque lot.
Mots descripteurs : Gros œuvre, Démolition, Bâtiments modulaires, Travaux d'électricité, Voirie et réseaux divers,

Section 4 : Informations rectificatives
Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :
La date limite de remise des offres est modifiée.
Au lieu de la date : 02/12/2022 à 12h00
Lire la date : 07/12/2022 à 12h00.
Date d'envoi du présent avis : 22/11/2022

Avis divers

EPT
PARISESTMARNE&BOIS

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU
PUBLIC DU PROJET DE
MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU
DE LA COMMUNE DE
MAISONS-ALFORT

L'Etablissement public territorial ParisEst-Marne&Bois a engagé une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Maisons-Alfort et définit les modalités de mise à disposition du public par délibération du 10

octobre 2022.
Cette modification simplifiée a pour objet de modifier le zonage de la zone UB au profit de la zone UA afin de permettre la réalisation d'un commissariat de police.

Le public est informé que le dossier de cette modification sera mis à disposition du public à compter du 5 décembre 2022 jusqu'au 5 janvier 2023 inclus.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en Mairie de Maisons-Alfort, 118 avenue du Général de Gaulle (94700) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Le public pourra consulter le dossier sans registre de concertation à la Direction urbanisme du Territoire ParisEstMarne&Bois, 1 place Uranie à Joinville-Le Pont, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Maisons-Alfort : www.maisons-alfort.fr
Les avis peuvent être émis sur l'adresse mail : modifplumaisonsalfort@pemb.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Maisons-Alfort - Service de l'Urbanisme - 118 avenue du Général de Gaulle - 94700 Maisons-Alfort. Ces contributions, par courrier ou voie électronique, devront être déposées au plus tard le 5 janvier 2023 à 18h00.

Compte-tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition du dossier au public est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Maisons-Alfort.

Le dossier de modification du PLU de Maisons-Alfort a été dispensé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

A l'issue de la mise à disposition, les registres portant sur la modification simplifiée seront clos et signés par Monsieur le Président de l'EPT ParisEstMarne&Bois. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil territorial, sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

Constitution
de société

ETUDE DE ME ISABEAU VIGER NOTAIRE A
LE POUZIN (07250)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Isabeau VIGER, notaire à LE POUZIN, le 17 novembre 2022, a été constituée la société civile dénommée «ALLEXE», siège social : IVRY SUR SEINE (94200), 89 avenue Maurice Thorez.
Capital social : SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE EUROS (789.000,00 €), divisé en 1000 parts sociales de SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS (789,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé(e) premier gérant de ladite société : Madame Catherine Sophie RADOU, adjointe d'animation, demeurant à PARIS 19 (75019), 44 rue de Thionville.
Pour Avis La Gérance

Par acte SSP du 03/09/2022 il a été constitué une SCI dénommée: MAG Siège social: 18 rue pierre rigaud chez gaber mahmoud 94200 IVRY SUR SEINE Capital: 1.000 €
Objet: L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - Egalement toutes prestations d'administration, de gestion et de conseils dans le domaine de la gestion immobilière, ainsi que toutes prestations d'entretien. - Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition

toutefois d'en respecter le caractère civil
Gérant: M. GABER Mahmoud 18 rue pierre rigaud 94200 IVRY SUR SEINE Cession des parts sociales : 1 - La cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé. Toute cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, être signifiée à la Société ou acceptée par elle dans un acte authentique. La cession n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de deux copies de l'acte authentique ou de deux originaux de l'acte sous seing privé de cession. 2 - Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. 3 - Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CRETEIL

Rue Jean Jaurès 94190 Villeneuve-Saint-Georges, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de creteil.

Divers société

SOLO

SCI au capital de 1.000 € Siège social : 1, rue de la Garene 94360 BRY-SUR-MARNE RCS CRETEIL 505242792
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 11/10/2022, il a été décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 11/10/2022. Le capital, son exercice, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Gérance : M Laurent TADDEI demeurant 63 bis, rue des Arts 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE De modifier la dénomination sociale qui devient : SOLINVEST. De modifier l'objet social comme suit : La souscription, l'acquisition et la cession de toutes valeurs mobilières émises par toutes sociétés et toutes entreprises. La gestion et l'animation de ces participations et placements. De nommer, comme Co-gérant, Madame Sophie MORVAN demeurant 63 bis, rue des Arts 94170 Le Perreux-sur-Marne. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de CRETEIL.

BEN ENSEIGNE, SASU au capital de 300€. Siège social: 66 rue Jean Jaurès 94190 Villeneuve-saint-georges. 898 917 695 RCS creteil. Le 24/10/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme zina ben feradj, 66

Rue Jean Jaurès 94190 Villeneuve-Saint-Georges, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de creteil.

FTSM - FRANCE
TECHNICAL SERVICES &
MAINTENANCE

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social :
58 Rue Roger Salengro
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
898 816 202 RCS CRETEIL

Le 15 novembre 2022, l'AGE a pris acte de la démission de M. José DA SILVA PEREIRA, de ses fonctions de cogérant
Mention faite au RCS de CRETEIL

JOVISANDE

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
11 RUE DU MOUTIER
94370 SUCY EN BRIE
532 997 509 RCS CRETEIL

Le 7 novembre 2022, la gérance a décidé de transférer le siège social au 20 Rue du Clos de Ville 94370 SUCY EN BRIE.
Mention faite au RCS de CRETEIL

RUE SAINT
LOUIS-CHOISY

SCI au capital de 200 € Siège social : 34 rue du Nord 94600 CHOISY-LE-ROI RCS CRETEIL 797488921
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 21/11/2022 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme CARREGA Carine demeurant 34 rue du Nord 94600 CHOISY-LE-ROI pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 21/11/2022. Radiation au RCS de CRETEIL.

ABONNEZ-VOUS VITE!



Cette sélection de 4 hors-séries

parmi nos collections Histoire de Paris et Patrimoines & balades qui sauront vous offrir de véritables escapades culturelles en compagnie de Lorant Deutsch et Carole Gaessler

Je m'abonne rapidement en scannant ce code



59%
DE RÉDUCTION !

Votre journal livré chez vous avant 7h

+ 4 hors-séries

+ l'accès en illimité sur web, mobile et tablette

+ tous les privilèges le Club Le Parisien

BULLETIN D'ABONNEMENT à renvoyer à : Le Parisien
Service Abonnements - 45 avenue du Général Leclerc - 60500 CHANTILLY

Pour toute information ou demande de modification sur votre mandat, merci de contacter le service client au 01 76 49 11 11 Service gratuit * prix appel

✓ **Oui, je m'abonne au Parisien.** Je choisis mon offre : BJJ22004

- Je règle mon abonnement par prélèvement automatique pour 30,95€/mois au lieu de 76,70€ soit 59% de réduction je complète et signe le mandat SEPA en joignant un RIB
- Je règle mon abonnement pour 1 an à 372€ au lieu de 920,40€, par chèque libellé à SAS LE PARISIEN

COORDONNÉES DU DESTINATAIRE DE L'ABONNEMENT : MME M.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ TÉL. : _____

Votre adresse postale et votre numéro de téléphone sont collectés à des fins de gestion de votre abonnement et pour vous adresser nos offres commerciales.

EMAIL : _____ @

(indispensable pour votre accès numérique)

ACCÈS À MA BOÎTE AUX LETTRES : BÂTIMENT ESCALIER DIGICODE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - RUM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Le Parisien à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Parisien. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DÉBITEUR 1 - TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER MME M.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

2 - DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN : _____

BIC : _____

3 - FAIT À : _____

LE : _____

4 - SIGNATURE : _____

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre à ce mandat un justificatif de coordonnées bancaires (RIB ou RIP), de dater et signer votre mandat.

CRÉANCIER S.A.S. Le Parisien Libéré 10 Boulevard de Grenelle CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15 Type de paiement : PAIEMENT RÉCURRENT
Le présent mandat est valable pour toutes les opérations de prélèvement qui interviendront entre vous et le créancier. Les informations susvisées que vous nous communiquez sont nécessaires au traitement de votre abonnement.

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S.) : FR40ZZZ243051
R.C.S. PARIS 332 890 359 - N° TVA INTRA : FR 23 332 890 359

Photos non contractuelles. *Abonnement 7 jours sur 7 par prélèvement automatique mensuel. Livraison par portage en IDF + l'Oise, pour l'édition correspondant à l'adresse de livraison. La livraison par portage est assurée du lundi au samedi avant 7h, le dimanche et jours fériés avant 8h. En cas d'impossibilité de livrer par portage, les livraisons seront effectuées par La Poste (hors TV Magazine), dans ce cas la livraison du quotidien sera uniquement effectuée les jours de distribution accomplis par les services postaux. Offre réservée aux nouveaux abonnés et à ceux n'ayant pas été abonnés au journal au cours des 6 derniers mois. Offre valable 3 mois, tarif valable un an au maximum. L'Offre inclut un abonnement à la version imprimée du Parisien et à la version numérique. Vous pouvez acquiescer séparément les 4 hors-séries au prix de 24,50€ (prix constaté). Vous recevrez votre cadeau dans un délai de 8 semaines. En cas de rupture le Parisien s'engage au remplacement par un produit équivalent. En souscrivant à cette offre d'abonnement, vous acceptez nos conditions générales de vente disponibles sur le site <http://www.leparisien.fr/cgu> ou sur simple demande au 01 76 49 11 11. Le Parisien Libéré, en sa qualité de responsable de traitement, traite les données recueillies ci-dessus à des fins de gestion de votre commande à travers la création ou la mise à jour de votre compte client. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits et/ou obtenir plus d'informations sur notre politique de confidentialité, vous pouvez vous adresser à serviceclient@leparisien.fr. Le Parisien - Service Abonnements - 45 avenue du Général Leclerc - 60500 CHANTILLY ou à l'adresse <https://www.leparisien.fr/politique-confidentialite/>. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'emails de notre part proposant des offres commerciales pour nos produits ou services analogues, merci de cocher cette case Si vous souhaitez recevoir les offres du groupe Les Echos Le Parisien par email, merci de cocher cette case Si vous souhaitez recevoir les offres des partenaires du groupe Les Echos Le Parisien par email, merci de cocher cette case Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres commerciales par téléphone et/ou courrier, vous pouvez contacter le Service Client par email à serviceclient@leparisien.fr ou par téléphone au 01 76 49 11 11.

Annonce légale

Date de publication : 24 novembre 2022

Département de publication : Val-de-Marne (94)

Numéro de l'annonce : 267801

AVIS AU PUBLIC

EPT ParisEstMarne&Bois

Avis de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Maisons-Alfort

L'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois a engagé une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Maisons-Alfort et défini les modalités de mise à disposition du public par délibération du 10 octobre 2022.

Cette modification simplifiée a pour objet de modifier le zonage de la zone UB au profit de la zone UA afin de permettre la réalisation d'un commissariat de police.

Le public est informé que le dossier de cette modification sera mis à disposition du public à compter **du 5 décembre 2022 jusqu'au 5 janvier 2023 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en Mairie de Maisons-Alfort, 118 avenue du Général de Gaulle (94700) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Le public pourra consulter le dossier sans

()

registre de concertation à la Direction urbanisme du Territoire ParisEstMarne&Bois, 1 place Uranie à Joinville-Le Pont, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Maisons-Alfort :

www.maisons-alfort.fr

(<https://www.maisons-alfort.fr>)

Les avis peuvent être émis sur l'adresse mail : **modifplumaisonsalfort@pemb.fr** ou par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Maisons-Alfort – Service de l'Urbanisme – 118 avenue du Général de Gaulle – 94700 Maisons-Alfort. Ces contributions, par courrier ou voie électronique, devront être déposées au plus tard le 5 janvier 2023 à 18h00.

Compte-tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition du dossier au public est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Maisons-Alfort.

Le dossier de modification du PLU de Maisons-Alfort a été dispensé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

A l'issue de la mise à disposition, les registres portant sur la modification simplifiée seront clos et signés par Monsieur le Président de l'EPT ParisEstMarne&Bois. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil territorial, sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

Modification simplifiée du PLU sur la commune de Maisons-Alfort

Le public est informé que le dossier sur le projet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maisons-Alfort, sera mis à disposition du public :

du 5 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclus.

Cette modification simplifiée a pour objet de modifier le zonage de la zone UB au profit de la zone UA afin de permettre la réalisation d'un commissariat de police.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en **Mairie de Maisons-Alfort, 118 avenue du Général de Gaulle (94700) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.**

Le public pourra consulter le dossier sans registre de concertation à la Direction urbanisme de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, 1 place Uranie à Joinville-Le Pont du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sous réserve d'évènements liés à la COVID-19.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la Commune de Maisons-Alfort : www.maisons-alfort.fr

Les avis peuvent être émis sur l'adresse mail : modifplumaisonsalfort@pemb.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Maisons-Alfort – Service de l'Urbanisme – 118 avenue du Général de Gaulle – 94700 – Maisons-Alfort.

Ces contributions, par courrier ou voie électronique, devront être déposées au plus tard le 5 janvier 2023 à 18h00.

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition du dossier au public est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Maisons-Alfort.

Le dossier de modification du PLU de Maisons-Alfort a été dispensé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

A l'issue de la mise à disposition, les registres portant sur la modification simplifiée seront clos et signés par M. le Président de l'EPT ParisEstMarne&Bois. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil territorial, sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public

Le Président du territoire ParisEstMarne&Bois